RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01731
Numéro SIREN : 333 802 239
Nom ou dénomination : USINAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2018 sous le numéro de dépôt 831

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 11 JAN. 2018
Numéro 831

USINAL
Société à responsabilité limitée à associée unique
Société en liquidation
au capital de 16 000 euros
Siège social : 7, Rue des Clotais Zac des Clotais
91160 CHAMPLAN
333 802 239 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 27 NOVEMBRE 2017

Le vingt-sept Novembre 2017, à onze heures Madame Marie-Line BONNAY épouse LECOMTE demeurant 8 Route de Quelern 29570 CAMARET SUR MER ,

Associée unique et seule Gérante de la Société USINAL.

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités

PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Madame Marie-Line BONNAY épouse LECOMTE, associée unique et Gérante de la Société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30 novembre 2017.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 7 Rue des Clotais Zac des clotais 91160 CHAMPLAN .

Enregistré à : POLE D'ENREGISTREMENT DE PALAISEAU
Le 22/12/2017 Bordereau n°2017/713 Case n°9 Ext 3263
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent administratif des Finances publiques
Patrice EFFAYET
Agent Administratif des Finances Publiques

DUPLICATA

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°831 en date du 11/01/2018

DEUXIEME DECISION - NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

L'associée unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Madame Marie-Line BONNAY épouse LECOMTE demeurant 8, Route de Quelern 29570 CAMARET SUR MER.

Cette nomination met fin aux fonctions de Gérante à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra dans les six mois à compter de ce jour, établir et communiquer à l'associé unique un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Marie-Line BONNAY épouse LECOMTE



GL